



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040881

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 11/03/2025 16H53 C:025094 I:02857
V/REF : 1001940
V/Email reçu le Mardi 11/03/2025 a 16H53

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 00409
IMMEUBLE : LE CLOS DUPUIS -0409
22, RUE DU BAN THEVENIN
LES RUSSULES/SOUCHETTES
01800 MEXIMIEUX

Vaulx en Velin, le 24 Avril 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N°22 THEVENIN-LOGEMENT SOUS PASS -EX ROBERT-RDC

MOTIF : INTERVENIR POUR:
-BLOC MONIN VOLET SEJOUR
-REGLAGE DU PLACARD DU HALL
-FOURNIR UN CYLINDRE SECURISE 30*40 (NE PAS POSER, DONNER A M.GIORDANO)
-REFIXATION PLANCHE DU FOND MEUBLE EVIER

Donneur d'ordre : M. J.P. GIORDANO

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 17/03 A 12H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT SOUS PASS EX/ROBERT AU RDC
REGLAGE ET REMISE EN ETAT PORTE DE PLACARD
REFIXATION PLANCHE DU FOND MEUBLE EVIER
CONTROLE DE CHAQUE ELEMENT
LE BLOC MONIN VOLET EST CASSE, PREVOIR LE REMPLACEMENT
REPLI DU CHANTIER

LE 10/04 A 11H30 :
REMISE DU CYLINDRE EN MAIN PROPRE A MR GIORDANO
PRISE DE PHOTO DU BLOQUE

LE 16/04 A 11H30 :
FOURNITURE DU CYLINDRE A L'AGENCE ET REMPLACEMENT DU BLOC MONIN
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 17/04/25 a 18H09 M. J.P. GIORDANO
DT LGESTION Email envoyé le 17/03/25 a 19H39 M. J.P. GIORDANO
PREVOIR LE REMPLACEMENT DU BLOC MONIN VOLET
NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040881

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,61	71,61
2,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	2	51,16	102,32
1,00	MS00036-FP.Cylindre/demi cylindre europ.	5	51,16	51,16
1,00	MS00059-Rempl.Arret/Gonds/Penture/Croche	7	46,03	46,03
TOTAL H.T.				271,12
T.V.A. a 10,00%				27,11
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>298,23</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1001940 du 11/03/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr; setvimo@s

Lieu d'intervention

22 RUE DU BAN THEVENIN
LE CLOS DUPUIS-LES BOLETS
01800 MEXIMIEUX

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

00409-00005-00001-00003 H / Type 2

Etage : RDC

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 231009002-1

Délai

Date limite exécution : 26/03/2025

Observations

Mutation du 01/03/25 LS ROBERT / LE SEMCODA

Logement sous passe travaux

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,62	71,62	7,16	78,78
MS00059 Bloc monin volet sejour y compris toutes sujétions	1,00	46,04	46,04	4,60	50,64
MS00075 Entretien, réglage, graissage et toutes sujétions Placard hall.	1,00	66,50	66,50	6,65	73,15
MS00036 Cylindre sécurisé 30 X 40 NE PAS LE POSER ME LE FOURNIR.	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
MS00014 Refixation planche du fond meuble évier mobiles avec contre-plaque en applique, y compris toutes sujétions	1,00	20,46	20,46	2,05	22,51

Total H.T.	255,78
Total TVA	25,58
Total TTC	281,36

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX

EDN5



Bon de Commande

N° : 1001940 du 11/03/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par GIORDANO JEAN-PIERRE (Trévoux) le 11/03/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **22 RUE DU BAN THEVENIN LE CLOS DUPUIS-LES BOLETS 01800 MEXIMIEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **11/03/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1001940